

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 069-216900969-20240503-DEL_24_041-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 26 avril 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP

RESTAURATION DES MARGES ALLUVIALES DU VIEUX RHÔNE SUR LES COMMUNES DE VERNAISON, IRIGNY ET FEYZIN - AVIS DE LA VILLE DE GRIGNY

La Préfecture du Rhône a adressé à la Ville une demande d'autorisation portant sur la restauration des marges alluviales du Vieux Rhône sur les communes de Vernaison, Irigny et Feyzin, dans l'aménagement hydroélectrique de Pierre-Bénite. Ce projet de restauration est présenté par la Compagnie Nationale du Rhône.

Un dossier et un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public du 22 avril au 22 mai 2024, en mairies de Vernaison, Feyzin et Irigny.

Le projet étant susceptible d'avoir des incidences sur le territoire de Grigny, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2024 d'ouverture d'enquête, un affichage en mairie de Grigny a été demandé et réalisé.

En application de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est amené à donner son avis sur le projet.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Redonner au Rhône un fonctionnement plus naturel dans un espace de liberté et avec un transport sédimentaire en partie retrouvés.
- Favoriser la biodiversité, en rétablissant des milieux propices à de nombreuses espèces, dont certaines rares ou protégées.
- Augmenter les effets bénéfiques des crues notamment dans les îles, afin de : favoriser un «auto-entretien» limitant le comblement sédimentaire, permettre des processus d'érosions diversifiant les écosystèmes.
- Préparer la résilience du fleuve face au changement climatique, en favorisant les échanges

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 07/05/2024 S²LO

ID 069-216900969-20240503-DEL_24_041-DE

entre tous les milieux aquatiques qui le composent : chenal principal, bras secondaires, zones humides, nappe d'eaux souterraines etc.

Les actions en découlant sont les suivantes :

- Supprimer les aménagements Girardon.
- Creuser le lit des anciennes îles ou de nouveaux chenaux secondaires.
- Restituer au fleuve les matériaux fins et grossiers issus des terrassements pour rétablir la continuité sédimentaire et restaurer son lit.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/marges-alluviales-irigny-vernaison-feyzin>

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE au projet de restauration des marges alluviales du Vieux Rhône sur les communes de Vernaison, Irigny et Feyzin, dans l'aménagement hydroélectrique de Pierre-Bénite.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamel MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 03 mai 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.